



Service de la consommation  
et des affaires vétérinaires

Contrôle des eaux

Chemin des Boveresses 155  
CH - 1066 Epalinges

Reçu le 12 JUIN 2018



STS 0176

Commune de Faoug  
Route de Salavaux 1a  
1595 Faoug

Epalinges, le 08.06.2018



## RAPPORT D'ANALYSE

V 1

N° de dossier : 18-VD-1283

### CONTEXTE

But du contrôle : Contrôle officiel / Eau potable / Commune de Faoug

Prélèvement du : 04.06.2018 Effectué par : Monsieur François PILLOUD

### Echantillons du dossier

#### APPRECIATION

• 18-7919 Eau de boisson dans le réseau de distribution / Port - WC - Robinet extérieur

Non conforme

### N° d'échantillon : 18-7919 - Eau de boisson dans le réseau de distribution

Secteur : Faoug  
Lieu de prélèvement : Port - WC - Robinet extérieur, Faoug  
Température de l'eau : 19.7 °C

### VD-MIBIOL

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
VD-MON-L-B-001	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	156	max. 300
VD-MON-L-B-003	Escherichia coli	UFC/100 ml	non décelé	max. 0
VD-MON-L-B-005	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	non décelé	max. 0

## VD-EAUX

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
VD-MON-L-E-230	Turbidité	UT/F	1.2	M : max. 1.0
VD-MON-L-E-540	pH		7.8 ± 0.1	M : 6.8 - 8.2
VD-MON-L-E-540	Hydrogénocarbonate	mg/L	393	
VD-MON-L-E-341	Dureté totale	°F	37.5	M : min. 10.0
VD-MON-L-E-540	Dureté carbonatée	°F	32.2	
VD-MON-L-E-540	Conductivité électrique	µS/cm	640	M : max. 800
VD-MON-L-E-611	Carbone organique total	mg/L	<1.0	M : max. 1.0
VD-MON-L-E-420	Nitrite	mg/L	non décelé	max. 0.500
VD-MON-L-E-430	Orthophosphate	mg/L	<0.050	
VD-MON-L-E-410	Ammonium	mg/L	non décelé	max. 0.100
VD-MON-L-E-341	Lithium	mg/L	<0.5	
VD-MON-L-E-341	Sodium	mg/L	6.6 ± 0.3	max. 200.0
VD-MON-L-E-341	Magnésium	mg/L	28.0 ± 1.1	M : max. 125.0
VD-MON-L-E-341	Potassium	mg/L	1.6 ± 0.1	M : max. 5.0
VD-MON-L-E-341	Calcium	mg/L	104 ± 5	M : max. 200
VD-MON-L-E-311	Fluorure	mg/L	<0.10	max. 1.50
VD-MON-L-E-311	Bromate	mg/L	non décelé	max. 0.01
VD-MON-L-E-311	Chlorure	mg/L	15.9 ± 1.6	max. 250.0
VD-MON-L-E-311	Bromure	mg/L	non décelé	
VD-MON-L-E-311	Chlorate	mg/L	non décelé	max. 0.2
VD-MON-L-E-311	Nitrate	mg/L	1.3 ± 0.1	max. 40.0
VD-MON-L-E-311	Sulfate	mg/L	51 ± 5	max. 250

max : Valeur maximale ; min : Valeur minimale  
M : Valeur directive

## Appréciation de l'échantillon :

- Eau dure.  
Base légale : MSDA
- La turbidité dépasse la valeur indicative admise (1.0 UT/F).  
Base légale : Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11).

Cet échantillon est non conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

## EMOLUMENTS

Emolument : 130.00 CHF (Montant HT)

## VOIES DE DROIT

Conformément aux articles 67 et 70 de la loi fédérale du 20 juin 2014 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI), vous avez le droit de former opposition à nos décisions, par écrit auprès du Chimiste cantonal, dans un délai de 10 jours dès réception du présent rapport. L'opposant supportera les frais de la procédure de réexamen si son résultat lui est défavorable.

LE CHIMISTE CANTONAL

P.O. *Levy*

Le présent rapport d'analyse ne concerne que le ou les échantillon(s) soumis. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.